



Union Interparlementaire  
Pour la démocratie. Pour tous.

## 206<sup>e</sup> session du Conseil directeur (Session en ligne extraordinaire), 1<sup>er</sup>-4 novembre 2020

Conseil directeur  
Point 5

CL/206/5-Inf-rev  
7 septembre 2020

### Note sur la présentation de candidatures à la présidence de l'UIP

Lors de sa réunion du 26 juin 2020, le Comité exécutif de l'UIP a décidé que, compte tenu de l'impossibilité de tenir une Assemblée physique en 2020, il convoquerait plutôt **une réunion en ligne du Conseil directeur du 1<sup>er</sup> au 4 novembre 2020**. Cette session sera appelée à prendre des décisions sur des questions urgentes relatives au fonctionnement de l'UIP, y compris l'élection d'un nouveau président pour l'Organisation.

La présente note contient des informations, notamment celles qui figurent dans les Statuts et Règlements de l'UIP, sur la nature et la procédure d'élection du Président. Elle a été complétée par les décisions pertinentes du Comité exécutif.

Le président de l'Union interparlementaire est le chef politique de l'Organisation. Il préside le Conseil directeur et le Comité exécutif qui, à leur tour, guident et contrôlent tous les aspects du travail de l'UIP. Le président dirige les réunions statutaires de l'UIP et représente l'Organisation lors de manifestations mondiales.

Le Conseil élit le président de l'UIP pour une durée de trois ans. Selon les Statuts et Règlements de l'UIP, *"le Président sortant n'est pas rééligible avant trois ans et doit être remplacé par une personne appartenant à un autre Parlement. On s'efforce alors d'assurer une rotation régulière entre les différents groupes géopolitiques"*.

Les dispositions relatives au mandat de Président figurent à l'article 19 des Statuts de l'UIP et aux articles 6 à 11 du Règlement du Conseil directeur. Elles sont complétées par la pratique telle qu'elle a évolué au cours des années. Le président de l'UIP doit être un parlementaire en exercice pendant toute la durée de son mandat.

Le principe de la rotation régionale est généralement observé. Au cours des vingt dernières années, la présidence de l'UIP a été assurée par d'éminents parlementaires des pays suivants : Égypte (Groupe arabe, 1994-1997), Espagne (Groupe des Douze Plus, 1997-1999), Inde (Groupe Asie-Pacifique, 1999-2002), Chili (Groupe d'Amérique latine et des Caraïbes, 2002-2005), Italie (Groupe des Douze Plus, 2005-2008), Namibie (Groupe africain, 2008-2011), Maroc (Groupe arabe, 2011-2014), Bangladesh (Groupe Asie-Pacifique, 2014-2017) et Mexique (Groupe de l'Amérique latine et des Caraïbes, 2017-2020)<sup>1</sup>.

<sup>1</sup> La liste complète des anciens présidents de l'UIP peut être consultée ici : [www.ipu.org/fr/propos-de-luip/structure-et-gouvernance/presidence](http://www.ipu.org/fr/propos-de-luip/structure-et-gouvernance/presidence)

Il n'existe pas d'exigences formelles pour les candidats à l'élection du président de l'UIP, à part le fait qu'il soit un parlementaire en exercice, qui prévoit de le rester pour la durée du mandat de président de l'UIP (dans le cas présent, 2020-2023). Par le passé, les Présidents de l'UIP ont toujours été des leaders politiques exceptionnels, jouissant d'une notoriété nationale et internationale, fermement attachés aux valeurs et aux principes fondamentaux de l'UIP – en particulier à la promotion de la démocratie, des droits de l'homme et de l'état de droit – et capables d'investir le temps et l'énergie non négligeables nécessaires à l'exercice efficace des hautes fonctions de Président de l'UIP.

Tandis que l'UIP joue un rôle de plus en plus important dans le dialogue politique et l'entente dans les pays et entre eux, le Président de l'UIP doit être un médiateur et un réconciliateur, alliant tact, crédibilité et respect pour tous les Membres de l'UIP, dans toute leur diversité. Il est appelé à interagir régulièrement avec les chefs d'État et de gouvernement, les Présidents de parlement, le Secrétaire général de l'ONU et d'autres hauts fonctionnaires. Il devrait idéalement avoir une bonne maîtrise d'au moins une des langues officielles de l'UIP : l'anglais et le français. En tant qu'organisation sensible au genre, l'UIP accorde également une grande importance à l'égalité entre les sexes et à l'autonomisation politique des femmes à tous les niveaux.

Les candidats potentiels exprimeront leur intérêt pour le poste de président de l'UIP au moyen d'une lettre officielle adressée au Secrétaire général de l'UIP, avant la date limite du 18 octobre. La lettre soulignera les aptitudes et compétences clés du candidat, ainsi que sa vision de la promotion du plan stratégique de l'UIP, et devra être accompagnée d'un bref CV. Les candidatures peuvent être soumises par le candidat lui-même, par un Parlement membre ou groupe de parlements, ou par un ou plusieurs groupes géopolitiques.

Bien qu'il ne s'agisse pas d'une exigence formelle, on s'attend en pratique à ce que les candidats au poste de président puissent compter sur l'appui financier et matériel de leur parlement dans l'exercice de la présidence de l'UIP.